

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 23 (1894)
Heft: 9

Rubrik: Caisse de retraite des instituteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, dans sa séance du 6 août dernier, a constitué son bureau comme suit :

Président : M. l'inspecteur Gapany ; vice-président : M. l'inspecteur Crausaz ; secrétaire-caissier : M. l'instituteur Villard.

Une seule question a été mise à l'étude ; elle est ainsi formulée :

Hygiène scolaire

Comment doit-elle être entendue et mise en pratique à l'école par les autorités et le corps enseignant ?

Les rapporteurs d'arrondissement devront remettre leurs travaux au rapporteur général avant le 1^{er} mars 1895.

Le rapport général sera remis à la Rédaction du *Bulletin* avant le 10 mai.

Le prochain Congrès général se tiendra dans le district de la Gruyère. Le choix du lieu de la réunion est laissé aux soins du bureau.

CAISSE DE RETRAITE DES INSTITUTEURS

**Les comptes de la Caisse de retraite des instituteurs pour l'année 1893
présentent les résultats suivants :**

A. Caisse courante

RECETTES

1. Solde en Caisse du compte précédent . . .	Fr.	241 83
2. Subside fixe de l'Etat.	»	3,000 —
3. Cotisation supplémentaire de l'Etat . . .	»	1,845 —
4. Versement des sociétaires	»	1,824 —
5. Rachat d'années d'enseignement	»	484 —
6. Intérêt des capitaux	»	6,114 84
Total	Fr.	<u>13,509 67</u>

DÉPENSES

1. Placement de capitaux	Fr.	1,165 47
2. Pensions anciennes	»	6,000 —
3. Pensions nouvelles	»	5,220 —
4. Secours	»	110 —
5. Frais d'administration	»	528 82
6. Frais divers (impôts).	»	296 35
7. Solde en Caisse au 31 décembre 1893 . .	»	189 03
Total	Fr.	<u>13,509 67</u>

B. Capitaux

1. Capitaux placés en 1893	Fr. 36,207 50
2. Capitaux remboursés en 1893.	» 35,042 03
Augmentation	Fr. 1,165 47
1. Sommaire des capitaux au 31 décemb. 1893	Fr. 138,633 82
2. Sommaire des capitaux au 31 décemb. 1892	» 137,468 35
Augmentation en 1893	Fr. 1,165 47

Les sociétaires sont convoqués en assemblée générale sur le samedi 15 septembre, à 9 heures, à Fribourg.

TRACTANDA

a) Reddition des comptes de l'année 1893 ;

b) Examen du projet de loi par les sociétaires, etc.

Le même jour, à 2 heures, au même local, examen du projet de loi par les délégués des districts.

Le Secrétariat du Comité.

PARTIE PRATIQUE

MATHÉMATIQUES

M. Sautaux, à Villarlod, a donné une bonne solution du problème N° 35.

Problème N° 35.

A partir du 1^{er} juin, on a adopté en Suisse, pour les services publics, l'heure de l'Europe centrale, soit l'heure du 15^{me} degré, long. *E.* de Greenwich.

En France l'heure est celle du méridien de Paris, qui se trouve à 2° 20' 14" long. *E.* de celui de Greenwich.

Fribourg (Saint-Nicolas) est à 4° 39' 36" long. *E.* de Paris.

D'après ces données, on demande : 1° Quelle est la différence d'heure entre la France et la Suisse ; 2° quelle est l'heure locale (temps moyen) de Fribourg, quand les horloges marquent midi.

Solution. — 1° La différence d'heure entre la France et la Suisse dépend de la différence de longit. entre Paris et le méridien du 15^{me} degré *E.* de Greenwich. Cette différence est 15° — 2° 20' 14" = 12° 39' 46" ou 45586" ou encore

$$\frac{45586}{3600} \text{ de degré.}$$